

Renouvellement simple et rapide de l'immatriculation IRP de vos véhicules

À quoi sert la déclaration des distances ?

La déclaration des distances sert à établir la somme que vous devrez payer pour l'immatriculation de vos véhicules qui circuleront à l'extérieur du Québec du **1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027**.

Notez que les droits d'immatriculation par Administration sont établis selon la méthode de calcul au prorata, c'est-à-dire en calculant le pourcentage de kilomètres parcourus dans une Administration par les véhicules d'un parc par rapport au kilométrage total parcouru dans toutes les Administrations par ces mêmes véhicules.



Quand doit-elle être transmise ?

Veuillez nous transmettre votre déclaration des distances dûment remplie selon les dates suivantes :

- Du **8 septembre au 31 décembre 2025** dans **SAAQclic Entreprises**.
- Dès maintenant et jusqu'au **15 novembre 2025** pour un envoi par télécopieur ou par la poste.

Pour plus d'information, consultez le **Guide sur l'immatriculation IRP**, disponible sur le site Web de la Société, dans la section « Immatriculation », rubrique « Régime d'immatriculation international ».

Note

Concernant les véhicules dont vous ne souhaitez pas obtenir d'immatriculation IRP pour la période du **1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027**, vous devrez vous présenter dans l'un de nos points de service à compter du **1^{er} avril 2026** afin de les immatriculer selon leur nouvel usage.

Comment la remplir ?

Si vous avez circulé entre le **1^{er} juillet 2024** et le **30 juin 2025**, indiquez pour chacune des Administrations le kilométrage réel effectué par tous les véhicules de votre parc IRP durant cette période.

À noter : L'exactitude est obligatoire. Inscrivez le kilométrage précis, tel qu'il a été enregistré, et non une estimation ou un chiffre arrondi.

Comment la transmettre ?

Gagnez du temps et faites-le en ligne !

La façon la plus simple et la plus rapide est de transmettre votre déclaration directement dans **SAAQclic Entreprises** : saaqclic-entreprises.saaq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez aussi nous l'envoyer par la poste ou par télécopieur au moyen du formulaire *Déclaration des distances — Immatriculation IRP*, rempli et signé.



Service aux entreprises (IRP)
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, C-3-33
Case postale 19600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone: 1 800 361-7620
Télécopieur: 418 646-5677 ou 1 855 868-0153

Société de l'assurance
automobile
Québec

Avec vous,
au cœur de votre sécurité